Apprentissage Anticipé de la Conduite
AAC

AVEC L'AAC, JE PRÉPARE MON PERMIS ET J'ACQUIERS UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE PROGRESSIVE.

Accessible dès 15 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite permet d'acquérir de l'expérience avec un ou plusieurs accompagnateurs avant de passer l'examen pratique.

L'AAC EST ACCESSIBLE DÈS 15 ANS

La formation comprend une formation initiale en auto-école, puis une phase de conduite accompagnée d'au moins un an et 3 000 km.

1) FORMATION INITIALE :

- Une évaluation de départ ;
- Une formation théorique préparant à l'examen du code ;
- Une formation pratique de 20 heures minimum en boîte manuelle ou de 13 heures minimum en boîte automatique, sauf cas de dispense réglementaire.

2) CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

- **Après réussite au code et validation de la formation pratique, l'enseignant délivre l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).**

- L'AFFI est enregistrée dans le livret d'apprentissage numérique et transmise à l'assureur. L'accord écrit préalable de l'assureur est indispensable avant de conduire avec un accompagnateur.

- La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'au moins deux heures réunissant l'élève, l'enseignant et au moins un accompagnateur. Cette séance permet d'organiser le passage de relais entre l'enseignant et l'accompagnateur.

- À l'issue de ce rendez-vous, un guide est remis à l'accompagnateur.

- La conduite accompagnée dure au moins un an et comporte au moins 3 000 km, en France, avec un ou plusieurs accompagnateurs remplissant les conditions réglementaires.

- Deux rendez-vous pédagogiques sont obligatoires : le premier entre quatre et six mois après l'AFFI, le second lorsque 3 000 km au minimum ont été parcourus. Ils permettent de mesurer les progrès et d'apporter les conseils nécessaires.

L'épreuve pratique peut être passée dès 17 ans, après au moins un an de conduite accompagnée et 3 000 km, lorsque le niveau requis est atteint et selon les places disponibles.

LES AVANTAGES DE L'AAC



L'assurance

- **Les conditions tarifaires varient selon les compagnies. Il convient de demander à son assureur les avantages éventuellement accordés aux conducteurs issus de l'AAC.**

Une meilleure réussite

- L'AAC permet de passer l'examen pratique dès 17 ans après une longue période de conduite avec un proche, dans des situations variées.
- Cette expérience progressive aide le candidat à gagner en autonomie et à mieux préparer l'épreuve pratique.

La durée du permis probatoire

- Après réussite au permis, la période probatoire est de deux ans au lieu de trois.

Moins d'accidents

- La conduite régulière avec un accompagnateur permet de rencontrer progressivement des situations variées et de renforcer l'anticipation des risques.
- **Elle favorise l'acquisition d'une expérience plus importante avant la conduite en autonomie.**